

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES - BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
SECTION UTILITÉ PUBLIQUE

-----

COMMUNE D'AVION

ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE, DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME, VALANT ENQUETE ENVIRONNEMENTALE  
ET PARCELLAIRE

## **AVIS D'ENQUETES**

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 10 mai 2010 une enquête portant à la fois sur l'utilité publique du projet de réalisation du programme d'aménagement à vocation d'habitat « Le Ponterland » sur le territoire de la commune d'AVION et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette même commune qui en est la conséquence et une enquête parcellaire auront lieu conjointement en mairie d'AVION pendant 33 jours consécutifs du 30 août au 1er octobre 2010 inclusivement.

L'enquête d'utilité publique vaudra également pour les procédures devant normalement donner lieu à enquête publique en application des dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-16 du Code de l'Environnement.

Le projet est présenté par la société ADEVIA conformément à la Convention Publique d'Aménagement conclue avec la mairie d'AVION.

M. Hubert TOURNEUX, retraité du Ministère de la Défense, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'AVION. Toute correspondance relative à l'enquête pourra y être adressée. Pendant la période susvisée, les intéressés pourront y prendre connaissance des dossiers d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur en cette même mairie.

Concernant l'enquête parcellaire, les observations pourront également être envoyées au maire d'Avion.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie d'AVION :

- lundi 30 août 2010 de 9 h à 12 h ;
- mardi 7 septembre 2010 de 15 h à 18 h ;
- samedi 18 septembre 2010 de 9 h à 12 h ;
- jeudi 23 septembre 2010 de 15 h à 18 h ;
- vendredi 1er octobre 2010 de 15 h à 18 h.

A l'issue des enquêtes, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et pour rédiger ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet.

Les rapports et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes en mairie d'AVION. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication en s'adressant à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).